

RÉUNION DU BUREAU

24 AVRIL 2017

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix-sept le vingt quatre avril , les Membres du Bureau de la Métropole se sont réunis à Rouen, sur la convocation qui leur a été adressée le 14 avril 2017 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 17 heures 09 sous la présidence de Frédéric SANCHEZ.

Madame Marie-Hélène ROUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), M. BARRE (Oissel) à partir de 17 heures 15, Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), M. GRELAUD (Bonsecours), Mme GUGUIN (Bois-Guillaume), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme KLEIN (Rouen) à partir de 17 heures 12, M. LAMIRAY (Maromme), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), M. MOREAU (Rouen), M. OVIDE (Cléon), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme RAMBAUD (Rouen) à partir de 17 heures 10, M. RANDON (Petit-Couronne), M. ROBERT (Rouen), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville)

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme ARGELES (Rouen) par M. ROBERT, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE à partir de 17 heures 15, Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal) à M. ANQUETIN, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. LEVILLAIN

Absents non représentés :

Mme BOULANGER (Canteleu), M. CORMAND (Canteleu)

*** Procès-verbaux - - Adoption - Procès-verbal de la réunion du 8 février 2017**
(DELIBERATION N° B2017_0129)

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du 8 février 2017 est adopté.

*** Développement et attractivité - Equipements culturels - Etablissement public de coopération culturelle Cirque-Théâtre d'Elbeuf - Modification statutaire : approbation**
(DELIBERATION N° B2017_0130)

Les statuts modifiés de l'EPCC Cirque-Théâtre d'Elbeuf, approuvant le retrait du Département de l'Eure arrêté par le représentant de l'État dans le Département le 30 décembre 2016, sont adoptés.

*** Développement et attractivité - Equipements culturels - Musées- Convention de partenariat à intervenir avec l'Association Radio "La sentinelle" : autorisation de signature**
(DELIBERATION N° B2017_0131)

Les termes de la convention à intervenir avec l'association Radio « La sentinelle » qui a souhaité s'associer à la politique de communication de la Métropole Rouen Normandie axée sur l'ouverture des musées au plus grand nombre sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements culturels - Musées- Conventions de partenariat à intervenir entre la Réunion des Musées Métropolitains et A nous Paris, Connaissance des Arts et Exponaute : autorisation de signature**
(DELIBERATION N° B2017_0132)

Afin de soutenir la promotion des événements dans le cadre de la programmation de la Réunion des Musées Métropolitains, la Métropole Rouen Normandie a sollicité le soutien de plusieurs partenaires : A Nous Paris, Connaissance des Arts et Exponaute.

Les termes des conventions à intervenir avec ces partenaires sont approuvés et le Président est habilité à signer lesdites conventions de partenariat.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements culturels – Musées - Convention de coproduction d'exposition à intervenir avec la Matmut : autorisation de signature**
(DELIBERATION N° B2017_0133)

Le musée des Beaux-Arts exposera, du 8 juillet au 1^{er} octobre 2017, au centre d'art contemporain Matmut pour les arts, à Saint-Pierre-de-Varengeville, sa collection d'art moderne (1947-1997) encore inconnue du grand public, « l'Invisible vu ».

Les termes de la convention de coproduction de cette exposition « l'Invisible vu » sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention et ses annexes.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements culturels - Musées- Conventions de partenariat à intervenir dans le cadre de la Saison Picasso : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0134)**

Afin de soutenir la promotion des événements de la saison dédiée à Picasso, la Métropole Rouen Normandie a sollicité le soutien de plusieurs partenaires : le Printemps Rouen, Histoire, Le Monde et Time Out.

Les termes des conventions de partenariat à intervenir avec ces différents partenaires sont approuvés et le Président est autorisé à signer lesdites conventions.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements culturels - Musées- Convention de partenariat à intervenir avec la société de Transport en Commun de l'Agglomération Rouennaise : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0135)**

Les termes de la convention de partenariat à intervenir avec la TCAR dont l'objectif est de diffuser des informations sur la programmation des expositions 2017 par le biais des équipements du réseau Astuce sont approuvés et le Président est autorisé à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions sportives - Actions et activités d'intérêt métropolitain - Tournoi national de Football U17 - 29ème Meeting International d'Athlétisme - La semaine du Bien Etre pour tous - 2ème édition du CSI Happy jump de Canteleu - Déplacement de la Team Jeanne d'Arc - 2ème édition d'Equi Seine Organisation classée CSI***** - Versement d'une subvention aux clubs : autorisation - Conventions à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0136)**

Les subventions suivantes sont attribuées :

- USQRM Association	27 000 €,
- Stade Sottevillais 76	75 000 €,
- Association Club des Trois	25 000 €,
- Tennis Club Ymare-Les Authieux	30 000 €,
- Rouen Olympic Club Patinage	5 000 €,
- Equi Seine Organisation	5 000 €.

Les conventions sont approuvées et le Président est habilité à signer lesdites conventions avec les associations sportives précitées.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements sportifs - Palais des Sports - Programmation complémentaire du Kindarena au titre de l'année 2017 - Coupe Davis - Quart de finale France Grande-Bretagne - Accord-cadre : autorisation de signature - Versement d'une subvention à la Fédération Française de tennis : autorisation (DELIBERATION N° B2017_0137)**

L'inscription de l'événement sportif relatif à l'organisation de la rencontre masculine de tennis comptant pour les quarts de finale de l'édition 2017 de la « Coupe Davis », organisé par la Fédération Française de Tennis dans la programmation du Kindarena du 1^{er} semestre 2017 est validée.

Une subvention de 125 000 € est attribuée à la Fédération Française de Tennis pour l'organisation de cet événement. Le Président est habilité à signer l'accord-cadre et la convention financière à intervenir avec la Fédération Française de Tennis pour l'organisation de cet événement.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements sportifs - Palais des Sports - Programmation complémentaire du Kindarena au titre de l'année 2017- Les Volants Roses - Accord-cadre : autorisation de signature - Versement d'une subvention à la Ligue de Badminton de Normandie : autorisation (DELIBERATION N° B2017_0138)**

L'inscription de l'événement sportif relatif au tournoi féminin de badminton dénommé « Les Volants Roses », organisé par la Ligue de Badminton de Normandie, dans la programmation du Kindarena du 1^{er} semestre 2017 est validée.

Une subvention de 8 000 € est attribuée à la Ligue de Badminton de Normandie pour l'organisation de cet événement. Une journée de mise à disposition de la salle 1000 est attribuée au titre des jours de réservation dont bénéficie la Métropole Rouen Normandie dans le contrat de délégation de service public du Kindarena et valorisée à 2 440 €TTC.

Le Président est habilité à signer l'accord-cadre et la convention financière à intervenir avec la Ligue de Badminton de Normandie pour l'organisation de cet événement.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - ZAE Les Subsistances Militaires - Mandat d'études : quitus (DELIBERATION N° B2017_0139)**

Il est donné quitus technique et financier à la SPL RNA dans le cadre de la convention de mandat relative aux études de faisabilité nécessaires à la définition de l'opération d'aménagement Les Subsistances Militaires à Grand-Quevilly. Il est procédé au reversement par Rouen Normandie Aménagement du trop perçu avancé pour le règlement des études s'élevant à la somme de 9 122,71 €TTC.

Le Décompte Général Définitif (DGD) de rémunération de l'aménageur est validé et il est procédé à l'adoption du quitus pour une rémunération de 36 265,65 € TTC.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Maison de l'architecture Normandie - Le Forum - Attribution d'une subvention : autorisation - Convention pluriannuelle d'objectifs : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0140)**

Les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir avec l'association Maison de l'architecture de Normandie – le Forum dans le cadre de son projet global de transmission de la culture architecturale et urbaine sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention pour une durée de 3 ans.

Le versement de l'adhésion au Club Partenaires est approuvé pour chaque année, d'un montant de 2 000 €, sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets à venir.

Une subvention d'un montant annuel de 30 000 € est attribuée pour les années 2017, 2018 et 2019 à la Maison de l'architecture de Normandie – le Forum, pour la mise en œuvre du programme d'actions partagé et sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets à venir. Ce montant maximum annuel sera rediscuté chaque année entre la Métropole et la Maison de l'architecture de Normandie – le Forum, au regard des actions conduites et en projet.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Economie sociale et solidaire - Convention de partenariat à intervenir avec la commune de Malaunay dans le cadre du soutien à la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0141)**

Le code des marchés publics et l'ingénierie des clauses sociales ayant évolué ces dernières années, il est proposé au travers de cette nouvelle convention d'actualiser les modalités de coopération entre la Métropole et la ville de Malaunay.

Les termes de la nouvelle convention à intervenir avec la ville de Malaunay, qui règle les modalités de partenariat en faveur du développement des clauses sociales dans les marchés publics sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Economie sociale et solidaire - Convention de partenariat à intervenir avec la commune de Cléon dans le cadre du soutien à la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0142)**

Les termes de la convention à intervenir avec la ville de Cléon, qui règle les modalités de partenariat en faveur du développement des clauses sociales dans les marchés publics sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Recherche et enseignement supérieur - Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Projet de plate-forme technologique : Centre d'Innovation d'Expertise en Matériaux, Mécanique et Energie (CIEMME) - Modification de la liste des équipements - Avenant à la convention à intervenir avec l'INSA Rouen Normandie : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0143)**

Afin d'adapter le projet CIEMME (Centre d'Innovation et d'Expertise en Matériaux, Mécanique et Energie) porté par l'INSA de Rouen, au plus près des besoins des entreprises, la liste des équipements du projet est modifiée par avenant.

Les termes de l'avenant à intervenir avec l'INSA de Rouen Normandie sont approuvés et le Président est habilité à signer ledit avenant.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Tourisme - Evénementiel Randonnée - Versement d'une subvention au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre : autorisation (DELIBERATION N° B2017_0144)**

Une subvention d'un montant de 600 € est attribuée au Comité départemental 76 de la Fédération Française de Randonnée Pédestre pour l'organisation de la Journée départementale de la Randonnée le 21 mai 2017 à Malaunay. Cette subvention sera versée en une fois.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Tourisme - Label ville et pays d'art et d'histoire- Convention de partenariat à intervenir avec la Ville d'Elbeuf-sur-Seine : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0145)**

La Ville d'Elbeuf-sur-Seine et la Métropole souhaitent renforcer leur collaboration sur les questions de mise en valeur du patrimoine de la Ville dans le cadre de leur politique respective dans les domaines culturel, artistique et patrimonial.

Les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Métropole et la Ville d'Elbeuf-sur-Seine sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Programme Local de l'Habitat - Commune de Rouen - Production de 58 logements sociaux Résidence Les Terrasses Luciline - Passage de la Luciline cage A - Versement d'une aide financière à Rouen Habitat : autorisation (DELIBERATION N° B2017_0146)**

Une aide financière de 308 000 € est attribuée à Rouen Habitat, pour la réalisation de logements sociaux, Les Terrasses Luciline, passage de la Luciline à Rouen, répartie comme suit :

- 5 000 € par logement, soit 245 000 € pour la réalisation de 49 logements PLUS (Prêt Locatif à Usage Social),
- 7 000 € par logement, soit 63 000 € pour la réalisation de 9 logements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion), dans les conditions fixées par la délibération du 13 octobre 2014.

Le Président est habilité à signer toutes pièces nécessaires à l'attribution de cette aide financière.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune d'Elbeuf-sur-Seine - Résorption de friches - Site Cousin-Corblin - Etudes préalables - Convention à intervenir avec l'EPF Normandie et la commune d'Elbeuf-sur-Seine : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0147)**

Les termes de la convention à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la ville d'Elbeuf sont approuvés afin de définir les modalités techniques et financières de réalisation des études préalables aux travaux de démolition et/ou réhabilitation du site Cousin-Corblin à Elbeuf que réalisera l'EPF de Normandie. Cette intervention est chiffrée à 100 000 € HT, la part de la Métropole Rouen Normandie étant de 32 500 € maximum. Le Président est habilité à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Planification- Conventions d'accompagnement entre le CAUE et la Métropole Rouen Normandie - Partenariat avec le CAUE - Convention PLUI - Convention urbanisme Règlementaire - Octroi de subvention - Autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0148)**

Une participation forfaitaire de 2 400 € est attribuée au titre de l'année 2017 pour l'accompagnement de l'élaboration du PLUi intercommunal.

Une participation forfaitaire de 10 000 € est attribuée au titre de cet appui expert en matière d'urbanisme réglementaire.

Les termes des conventions de partenariat à intervenir avec le CAUE pour contribuer à l'élaboration du PLUi d'une part et pour accompagner de son expertise l'instruction des projets soumis à autorisation pour les 53 communes pour lesquelles la Métropole assure cette prestation, d'autre part, sont approuvés et le Président est habilité à signer lesdites conventions de partenariat avec le CAUE.

Adoptée.

*** Espaces publics et mobilité - Aménagement et grands projets - Ecoquartier Flaubert- Commune de Rouen - Résorption de friches - Hangar portuaire 121 - Etudes préalables - Convention à intervenir avec l'EPF Normandie : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0149)**

Le Président est habilité à signer la convention à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Normandie afin de définir les modalités techniques et financières de réalisation des études préalables aux travaux de démolition du hangar portuaire n° 121 ainsi que tous les documents s'y rapportant. Cette intervention est chiffrée à 60 000 €HT. La participation maximum totale de la Métropole incluant la TVA sera de 51 000 €TTC.

Adoptée.

*** Espaces publics et mobilité - Mobilité durable - Exploitation des transports en commun- Plan de Déplacements Inter Entreprises (PDIE) du club ARTEMAD - Convention-cadre à intervenir avec le club ARTEMAD, TCAR et la régie des TAE : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0150)**

La mise à disposition à titre gratuit, au club ARTEMAD représentant les entreprises implantées sur les zones du Madrillet, Technopôle du Madrillet, la Vente Olivier et la ZA du Zénith, pendant un an, du logiciel de covoiturage sélectionné par la Métropole est approuvé, soit un apport en nature de 28 770 €TTC.

Les dispositions de la convention-cadre de mise en œuvre des Plans de Déplacement Inter Entreprises (PDIE) du club ARTEMAD sont approuvées et le Président est habilité à signer ladite convention-cadre à intervenir avec le club ARTEMAD, la TCAR et la régie des TAE.

Adoptée.

*** Espaces publics et mobilité - Mobilité durable - Exploitation des transports en commun- Vente ou destruction de bus réformés : autorisation (DELIBERATION N° B2017_0151)**

Lorsqu'ils sont toujours en état de rouler, la vente des bus standards et des midibus figurant sur la liste jointe à la délibération, est autorisée au fur et à mesure de leur désaffectation du service public des transports, pour un prix minimal de 2 000 €.

Lorsqu'ils ne sont plus en état de circuler, la vente des ces véhicules est autorisée pour pièces détachées ou leur destruction par une société agréée qui procédera à leur enlèvement sur place et les achètera au prix de la tonne de ferraille en vigueur au moment de leur destruction.

Le Président est habilité à signer les contrat et tous les actes afférents à ces opérations de vente ou de destruction.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Agriculture - Plan d'actions agricole - Subvention pour l'animation des AMAP sur le territoire de la Métropole 2017 - Convention financière à intervenir avec le Réseau des AMAP de Haute-Normandie : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0152)**

L'attribution d'une subvention de 6 000 € au Réseau des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) de Haute-Normandie, (soit 33,95 % du montant total de l'opération estimé à 17 672 €) est autorisée pour la mise en place d'animations et la création de nouvelles AMAP sur le territoire de la Métropole, visant à renforcer l'agriculture de proximité.

Les termes de la convention définissant les modalités de versement de la subvention sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention à intervenir avec le Réseau des AMAP de Haute-Normandie.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Agriculture - Lancement d'un appel à candidatures en faveur du développement d'un distributeur automatique de produits locaux au niveau du parking relais du Mont Riboudet : autorisation - Règlement de l'Appel à candidatures : approbation - Comité de sélection : approbation et désignation des représentants de la Métropole (DELIBERATION N° B2017_0153)**

Le lancement d'un appel à candidatures « distributeur automatique de produits locaux » et ses modalités de mise en œuvre sont approuvés.

Le règlement de l'appel à candidature est approuvé ainsi que la mise en place d'un comité de sélection en charge d'apprécier l'intérêt des projets déposés.

Madame Pierrette CANU et Monsieur Cyrille MOREAU ont été désignés comme élus représentants la Métropole au sein du Comité de sélection.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Biodiversité - Restauration par le pâturage des pelouses calcicoles - Convention à intervenir avec la SAFER : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0154)**

La réalisation de travaux sur les pelouses calcicoles concernées par le partenariat est approuvée. Il s'agit de 2 entités de pelouses calcicoles appartenant à la SAFER, d'une superficie de 8,85 ha sur les communes d'Amfreville-la-Mivoie et de Sotteville-sous-le-Val.

Les termes de la convention définissant les conditions de mise en œuvre des travaux et les modalités de gestion par pâturage extensif sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention à intervenir avec la SAFER.

Adoptée.

*** Territoires et proximité – FSIC - Fonds de Soutien aux Investissements Communaux - Attribution - Conventions à intervenir avec les communes de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Elbeuf-sur-Seine, Déville-lès-Rouen, Sotteville-lès-Rouen, Caudebec-lès-Elbeuf : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0155)**

Les Fonds de Soutien aux Investissements Communaux suivants, pour un montant total de 618 107,19 €, ont été attribués, selon les modalités définies dans les conventions financières, aux communes de :

- Sainte-Marguerite-sur-Duclair - Mise en place d'un City stade : attribution de la somme de 9 400 €.

- Elbeuf-sur-Seine - Aménagement du parc La Ruche : attribution de la somme de 86 161,22 €.

- Déville-lès-Rouen - Réhabilitation de l'école Hélène Boucher en Maison des Arts et de la Musique : attribution de la somme de 259 930,56 €.

- Sotteville-lès-Rouen - Travaux au Gymnase Buisson : attribution de la somme de 130 060 €.

- Caudebec-lès-Elbeuf

1/ Remise en état de logements communaux et climatisation de la salle des mariages de la Mairie : attribution de la somme de 20 375,20 € ;

2/ Mise en accessibilité de bâtiments communaux : attribution de la somme de 88 271 € ;

3/ Réfection des façades de l'école Paul Bert : attribution de la somme de 11 636,40 € ;

4/ Travaux de réfection des façades du CCAS : attribution de la somme de 12 272,80 €.

Les termes des conventions financières à intervenir avec les communes concernées sont approuvés et le Président est habilité à signer lesdites conventions.

Adoptée.

*** Territoires et proximité - Petites communes - FAA - Fonds d'Aide à l'Aménagement - Communes de moins de 4 500 habitants - Attribution – Convention à intervenir avec la commune de Sainte-Marguerite-sur-Duclair : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0156)**

Un Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA), d'un montant de 4 700 €, est attribué à la commune de Sainte-Marguerite-sur-Duclair pour la mise en place d'un City stade composé de divers équipements permettant une pratique multi-disciplinaire d'activités sportives.

Les termes de la convention financière à intervenir avec la commune de Sainte-Marguerite-sur-Duclair sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Commission d'indemnisation des activités économiques ayant subi des préjudices d'exploitation liés aux travaux - Travaux de requalification de la place de la République à Oissel - Protocole transactionnel : autorisation de signature - Dossier de la société Boucherie du Centre (DELIBERATION N° B2017_0157)**

Les termes du protocole transactionnel à intervenir avec la société Boucherie du Centre à Oissel sont approuvés et le Président est habilité à signer ledit protocole.

Une indemnité d'un montant de 16 000 € sera versée à la société Boucherie du Centre pour le préjudice qu'elle a subi lors de l'exercice de ses activités professionnelles du fait des travaux de requalification de la place de la République à Oissel tel que celui-ci a été apprécié pour la durée des travaux.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Commission d'indemnisation des activités économiques ayant subi des préjudices d'exploitation liés aux travaux - Travaux de requalification de la place Mendès-France à Saint-Pierre-lès-Elbeuf - Protocole transactionnel : autorisation de signature - Dossier de Monsieur Jean-Philippe MONSERAND (DELIBERATION N° B2017_0158)**

Les termes du protocole transactionnel à intervenir avec Monsieur Jean-Philippe MONSERAND, Pharmacien à Saint-Pierre-lès-Elbeuf sont approuvés et le Président est habilité à signer ledit protocole.

Une indemnité d'un montant de 15 000 € sera versée à Monsieur MONSERAND pour le préjudice qu'il a subi lors de l'exercice de ses activités professionnelles du fait des travaux de requalification de la place Mendès-France à Saint-Pierre-lès-Elbeuf tel que celui-ci a été apprécié pour la durée des travaux.

Adoptée.

*** Ressources et moyens – Finances - Société d'économie Mixte Rouen Immobilier - Cession de Parts sociales - Modification de la dénomination sociale - Modification des statuts - Autorisation (DELIBERATION N° B2017_0159)**

La cession à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Rouen Métropole de 1 000 actions détenues par la Métropole Rouen Normandie est approuvée au prix de 100 € l'action, soit un montant total de 100 000 €, étant précisé que cette cession aura pour effet de ramener la participation de la Métropole Rouen Normandie à 40 % et de porter celle de la CCI Rouen Métropole à 2,86 % du capital social.

La CCI Rouen Métropole, candidate au rachat des actions vendues par la Métropole Rouen Normandie est agréée comme actionnaire.

La modification de la dénomination sociale est approuvée comme suit :

- ancienne dénomination : « Société d'Economie Mixte Rouen Immobiliier », soit par abréviation SEMRI,
- nouvelle dénomination : SEMRI Métropole Rouen », soit par abréviation « SEMRI MR ».

Les termes des statuts et pacte d'actionnaires modifiés sont approuvés. Le Représentant de la Métropole Rouen Normandie aux assemblées générales de la SEMRI Métropole Rouen est autorisé à valider la modification des statuts. Le Président est habilité à signer les actes à intervenir.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Caudebec-lès-Elbeuf - Parc d'activités du Clos Allard - Cession des parcelles de terrain AC 283 et AC 284 pour partie à la SCI Groupe CELAME France - Promesse de vente - Acte authentique : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0160)**

Une parcelle de terrain de 8 110 m², cadastrée AC 283 et AC 284 pour partie, du parc d'activités du Clos Allard à Caudebec-lès-Elbeuf, est cédée à la SCI Groupe CELAME France au profit de la SARL CELAME ou de toute autre société de son choix susceptible de s'y substituer en vue d'y réaliser son projet immobilier selon les conditions suivantes :

- Condition foncière : superficie de 8 110 m² environ.
- Conditions financières conformément à l'avis de France Domaine : le prix de cession est fixé à 20 €HT/m², soit 162 200 €HT environ, auquel s'ajoute la TVA sur le prix total. Cette cession est assortie d'une clause de faculté de réméré fixée dans l'acte notarié et d'une clause résolutoire en cas de non régularisation de la promesse de vente dans les douze mois suivants la présente décision.
- Conditions annexes : les frais de la promesse de vente et de l'acte authentique dressé par Maître BOUGEARD notaire à Mesnil-Esnard, sont à la charge de l'acquéreur.

Le Président est habilité à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous documents nécessaires à la régularisation de cette décision.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune du Houlme - Résidence les Bergeronnettes - parcelles AK 326 et 329 - Acquisition de propriété pour intégration dans le domaine public - Acte à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0161)**

Les parcelles AK 326 et AK 329, situées sur la commune du Houlme, appartenant à la société CIR PROMOTION, d'une contenance globale de 2 311 m², sont acquise à l'amiable et sans indemnité. Les frais de notaire sont à la charge de la Métropole.

Sous réserve et à la suite de la régularisation de l'acte d'acquisition, il sera procédé au classement desdites parcelles dans le domaine public intercommunal.

Le Président ou toute personne s'y substituant est habilité à signer le ou les actes notariés se rapportant à ce dossier.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Malaunay - 3 rue du Souvenir Français - Désaffectation du domaine public et acquisition de propriété pour intégration dans le domaine public - Acte à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0162)**

Le déclassement est autorisé. La désaffectation du domaine public de la parcelle AE 640 est constatée.

Il est procédé à un échange de parcelle afin d'intégrer la parcelle cadastrée AE 638 dans le domaine public métropolitain et de céder la parcelle AE 640 au profit de Monsieur et Madame PAUL Claude. Ces derniers prennent à leur charge les frais de notaire et de géomètre.

Le Président est habilité à signer le ou les acte(s) notarié(s) ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray - Parcelle AZ 470 - Désaffectation et déclassement du domaine public routier - Cession au profit du Foyer Stéphanois - Acte notarié : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0163)**

La désaffectation de la parcelle AZ 470 de 4 m², localisée sur la rue Jean-Jacques Rousseau à Saint-Etienne-du-Rouvray est constatée ; son déclassement du domaine public routier métropolitain est autorisé.

La cession à titre gratuit de la parcelle AZ 470 au profit du Foyer Stéphanois est autorisée moyennant la prise des frais d'acte notarié.

Le Président est habilité à signer le ou les actes se rapportant à ce dossier.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Saint-Pierre-de-Manneville - Lotissement "La Viette"- Acquisition de propriété pour intégration dans le domaine public - Acte à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0164)**

Les parcelles suivantes identifiées au cadastre sous les références suivantes AH 257, AH 261, AH 263, AH 265, AH 266, AH 267, AH 270, AH 271 et AH 272, situées sur la commune de Saint-Pierre-de-Manneville et appartenant à l'Association Syndicale du Lotissement « La Viette », d'une contenance globale de 8 161 m², sont acquises à l'amiable et sans indemnité. Les frais de notaire sont pris en charge par la Métropole.

Sous réserve et à la suite de la régularisation de l'acte d'acquisition, il sera procédé au classement de ladite parcelle dans le domaine public de la Métropole.

Le Président ou toute personne s'y substituant est habilité à signer le ou les actes notariés se rapportant à ce dossier.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Saint-Pierre-de-Varengeville - Rue du Bout de la Ville - Acquisition de propriété pour intégration dans le domaine public - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0165)**

Les surfaces issues des parcelles ZD 4, 5 et 6, d'une contenance globale de 473,5 m², sont acquises pour un montant total de 979,50 €. Les frais de notaire relatifs à ces acquisitions sont pris en charge par la Métropole.

Sous réserve et à la suite de la régularisation des actes d'acquisition, il sera procédé au classement desdites parcelles dans le domaine public métropolitain.

Le Président ou toute personne s'y substituant est habilité à signer le ou les actes notariés se rapportant à ce dossier.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Marchés publics - Autorisation de signature des marchés publics (DELIBERATION N° B2017_0166)**

La signature des marchés listés dans le tableau présenté dans la délibération est autorisée et le Président est habilité à signer lesdits marchés ainsi que les actes afférents.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Protection fonctionnelle des agents et des élus - Dossier Cléret
- Citation du 29 mars 2017 (DELIBERATION N° B2017_0167)**

La protection fonctionnelle de l'Etablissement est accordée au Président de la Métropole Rouen Normandie ainsi qu'à Monsieur Vincent PERROT, Directeur Général Adjoint, dans le cadre des citations du dossier CLERET – citation du 29 mars 2017.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Mise à disposition d'agents de la Métropole auprès de la Régie des Panoramas - Conventions à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0168)**

Les termes des conventions de mise à disposition totale à intervenir avec la Régie des Panoramas sont approuvés pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 1^{er} avril 2017. Le Président est habilité à signer lesdites conventions.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Mise à disposition d'un agent de la Métropole auprès de la Ville d'Elbeuf - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0169)**

Les termes de la convention de mise à disposition partielle à intervenir avec la Ville d'Elbeuf sont approuvés pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 1^{er} avril 2017. Le Président est habilité à la signer.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Détermination des taux de promotion pour l'accès aux grades d'ingénieur en chef hors classe, d'ingénieur général de classe exceptionnelle, d'assistant de conservation principal de 2ème classe et d'assistant de conservation principal de 1ère classe et à l'échelon spécial du grade d'attaché hors classe, d'ingénieur hors classe et d'ingénieur en chef hors classe (DELIBERATION N° B2017_0170)**

Les taux de promotion suivants sont fixés :

FILIERES	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS
TECHNIQUE	Ingénieur en chef hors classe	100 %
TECHNIQUE	Ingénieur général de classe exceptionnelle	100 %
TECHNIQUE	Echelon spécial ingénieur hors classe	100 %
TECHNIQUE	Echelon spécial ingénieur en chef hors classe	100 %
ADMINISTRATIVE	Echelon spécial attaché hors classe	100 %
CULTURELLE	Avancement au grade d'assistant de conservation principal de 2ème classe	100 %

CULTURELLE	Avancement au grade d'assistant de conservation principal de 2ème classe	100 %
------------	--	-------

Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 36.